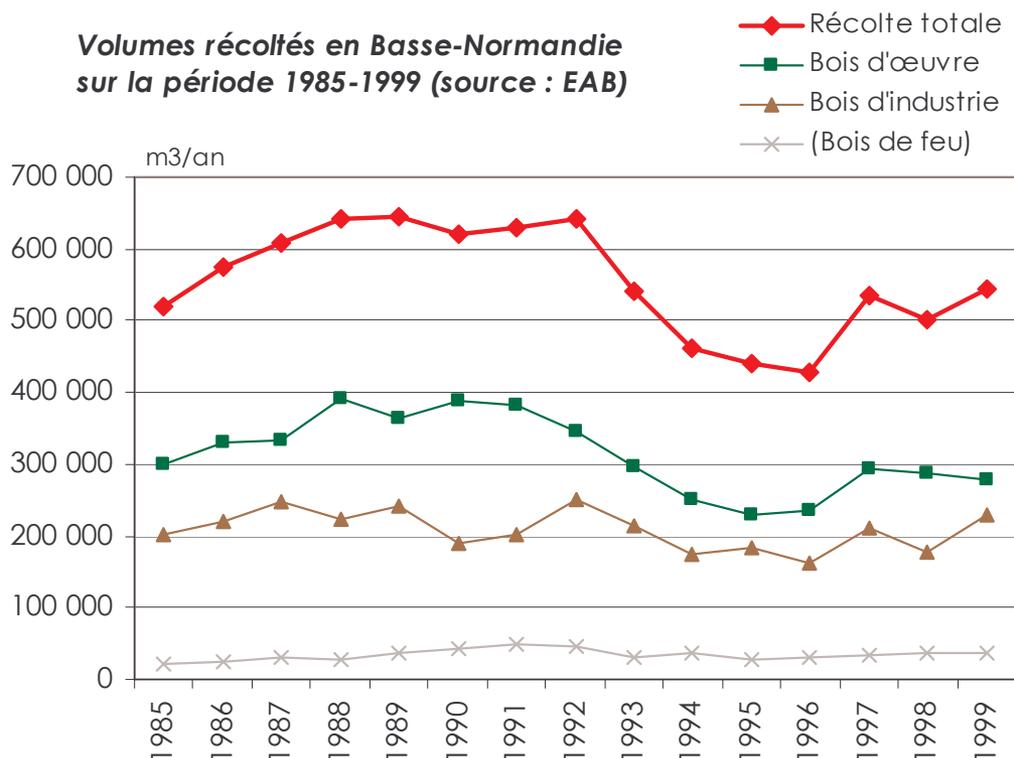


I.4 – LES DEBOUCHES DE LA PRODUCTION DES FORETS BAS-NORMANDES

I.4.a – Quelques chiffres pour la région

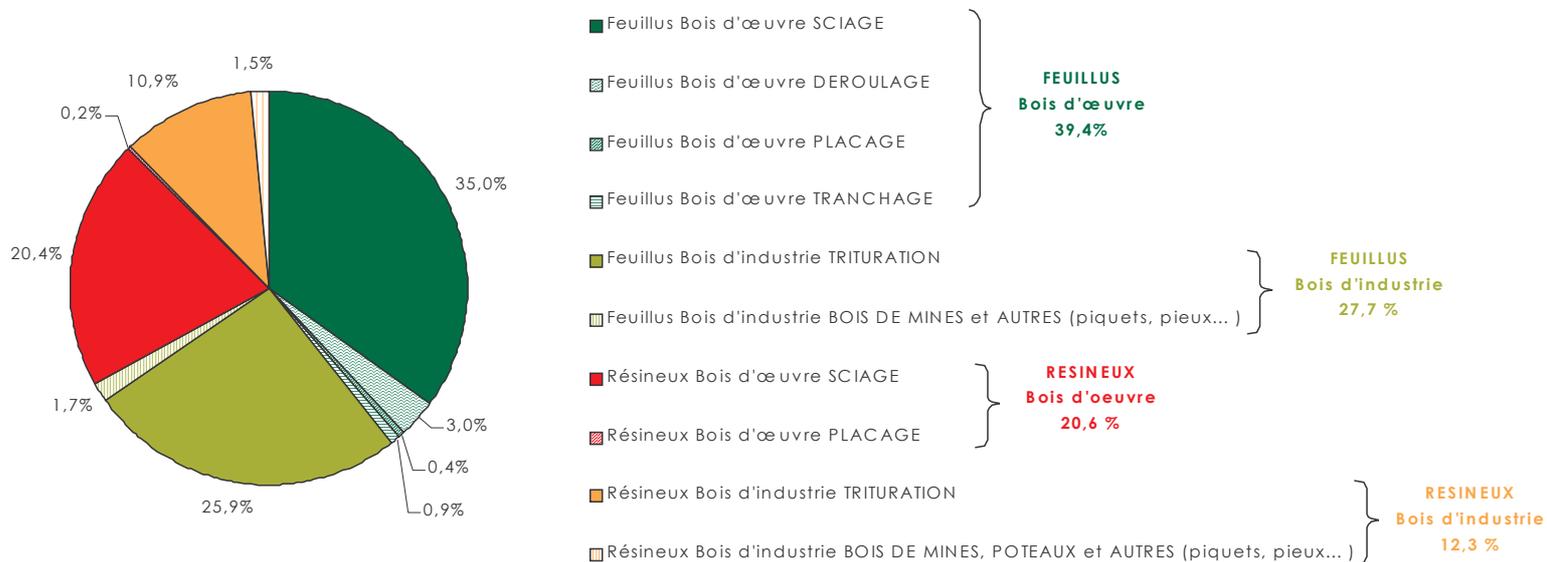
- D'après les enquêtes annuelles de branches (EAB) sur la période 1985-1999 (depuis la tempête de décembre 1999, la déstabilisation des marchés du bois est telle que les chiffres ne sont plus représentatifs d'une situation normale, ils n'ont donc pas été mentionnés ici), l'exploitation forestière en Basse-Normandie était en moyenne de l'ordre de **555 500 m³/an**, dont **313 600 m³/an de bois d'œuvre** et **208 400 m³/an de bois d'industrie**.



NB : s'agissant du bois de feu, l'importance de l'autoconsommation et des volumes cédés à titre gratuit est telle qu'il est impossible d'obtenir des chiffres fiables et le volume donné par l'EAB est sans aucun doute bien loin de la réalité.

- Si l'on s'en tient aux bois d'œuvre et d'industrie, pour lesquels les chiffres sont fiables, la répartition moyenne des qualités des bois feuillus et résineux récoltés, pour la même période 1985-1999, est la suivante :

Répartition par qualité de la récolte sur la période 1985-1999 (source : EAB)



- Les **bois d'industrie** sont très majoritairement destinés à la **trituration** (fabrication de pâte à papier et de panneaux), mais il n'y a plus d'usine de trituration en Basse Normandie :
 - de plus en plus d'industries papetières fabriquent du papier recyclé : en haute Normandie, seule une entreprise (M-REAL à Alizay dans l'Eure) utilise encore du bois ;
 - l'industrie du panneau se tourne elle aussi vers le recyclage (de palettes notamment) et, d'autre part, une importante entreprise de fabrication de panneaux de particules, ISOROY, située à Saint-Pierre-sur-Dives a fermé en 2002. Elle permettait l'écoulement de 170 000 tonnes de produits connexes issues des scieries bas-normandes. Ces produits connexes viennent aujourd'hui en concurrence avec le bois de trituration pour l'approvisionnement des usines de panneaux (comme l'usine LINEX implantée en Seine-Maritime).

Pour les bois issus des premières éclaircies, les **débouchés sont donc limités**, surtout en feuillus. La situation est **un peu plus favorable en résineux**. En effet, deux industries locales sont actuellement capables de valoriser des petits bois résineux (auparavant destinés à la trituration), sous réserve qu'ils soient de qualité suffisante (rectitude) : l'une, les BOIS DE TERTU, est située près de Trun et est spécialisée dans le fraisage des bois ronds ; l'autre, la SEFOB, est une scierie située en bordure est du Pays d'Auge.

A noter, également, même si les retombées économiques sont encore incertaines, une dynamique naissante en Normandie de **la filière bois-énergie**. Elle pourrait consommer à l'avenir, non plus seulement les produits connexes de scieries, mais aussi des plaquettes forestières issues du broyage de bois de première éclaircie de faible qualité, des houppiers... Le ministère de l'industrie a ainsi retenu le projet de création d'une centrale de production d'électricité pour l'usine de la Chapelle d'Arblay, près de Rouen : celle-ci requerra 150 000 tonnes de biomasse par an. Pour les propriétaires forestiers, c'est donc une source nouvelle de débouchés pour des produits difficilement valorisables aujourd'hui, mais l'organisation, en

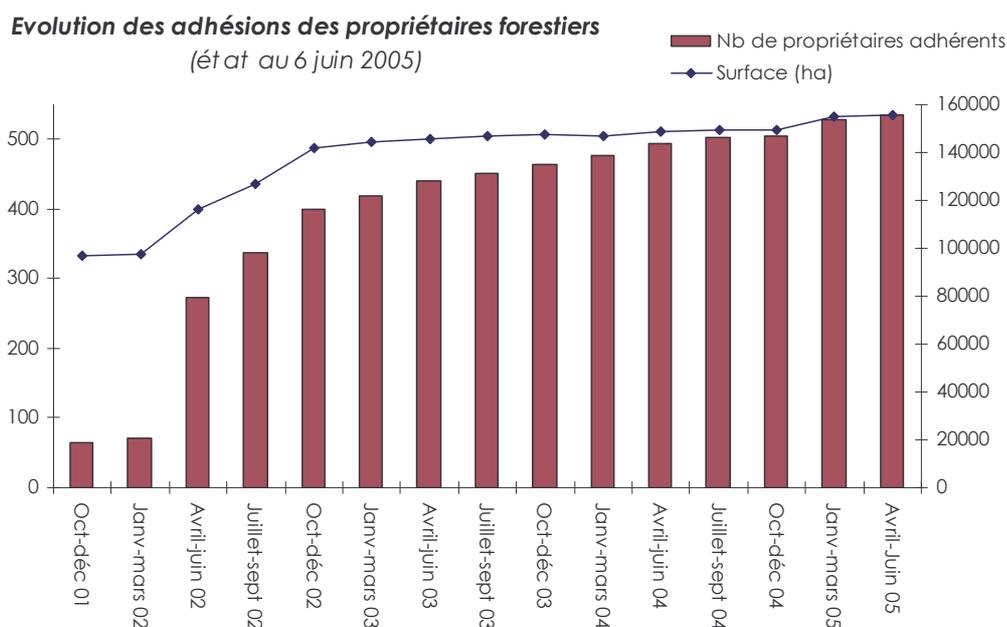
amont, d'un circuit d'approvisionnement fiable et pérenne reste l'enjeu majeur pour l'essor de cette filière bois-énergie.

- Les **bois d'œuvre** ne sont que partiellement transformés dans la région. En effet, les grumes de belle qualité font l'objet d'un négoce important hors région et à l'export, en brut, surtout en ce qui concerne les feuillus. La tonnellerie reste pour le chêne un débouché important.

Néanmoins, les feuillus de qualité moyenne qui sont les plus importants en volume, trouvent de plus en plus de débouchés vers les avivés et le parquet et il y a un réel effort de modernisation de la transformation pour valoriser au mieux les produits de moindre qualité issus de l'éclaircie des peuplements en conversion. Il conviendrait que ce mouvement soit suivi et accru pour absorber une production plus abondante dans les trente années à venir.

1.4.b – Un paramètre à prendre en compte désormais : la demande en bois certifié

L'évolution de la surface forestière certifiée en Normandie et du nombre d'adhésions, forêts privées et publiques de Haute et Basse-Normandie confondues, est la suivante, (source : Association normande de certification forestière PEFC Normandie) :

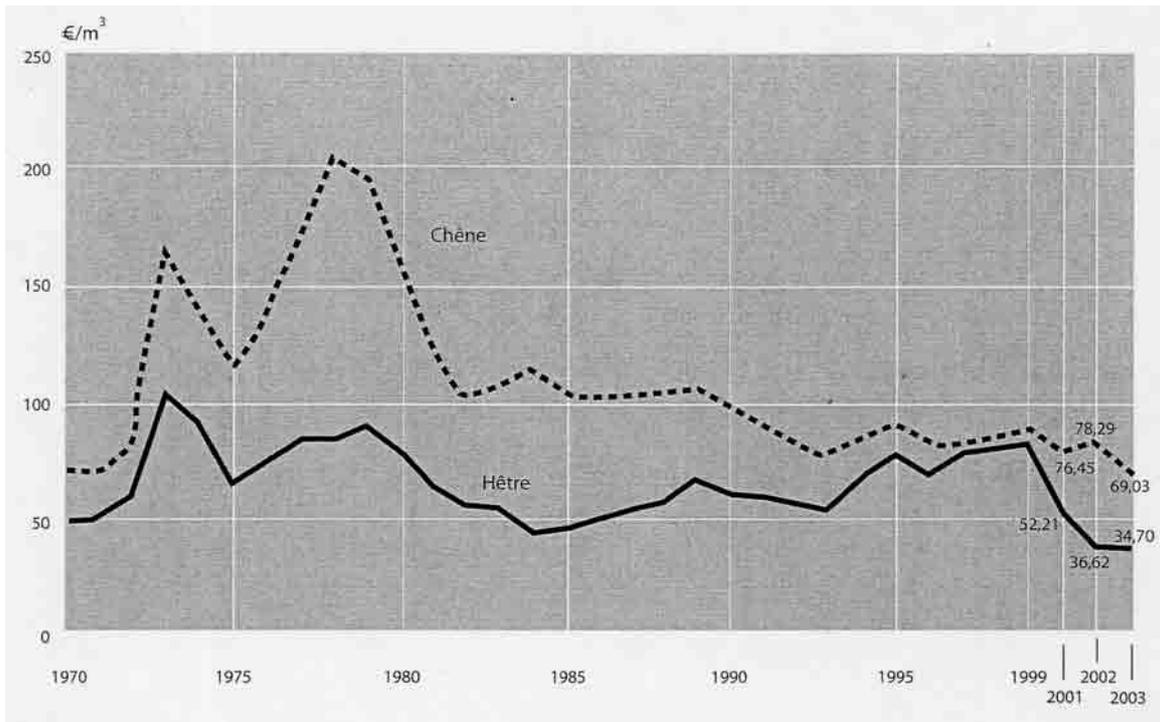


Cette stagnation des adhésions, particulièrement marquée en Normandie mais que l'on peut aussi observer dans le reste de la France, est d'autant plus gênante que les grands distributeurs (Leroy Merlin, Castorama...) et les papetiers demandent de plus en plus de bois certifiés et proposent déjà des produits PEFC. Si la France n'est pas capable de produire du bois certifié en quantité suffisante, ils en importeront d'autres pays (notamment du nord de l'Europe).

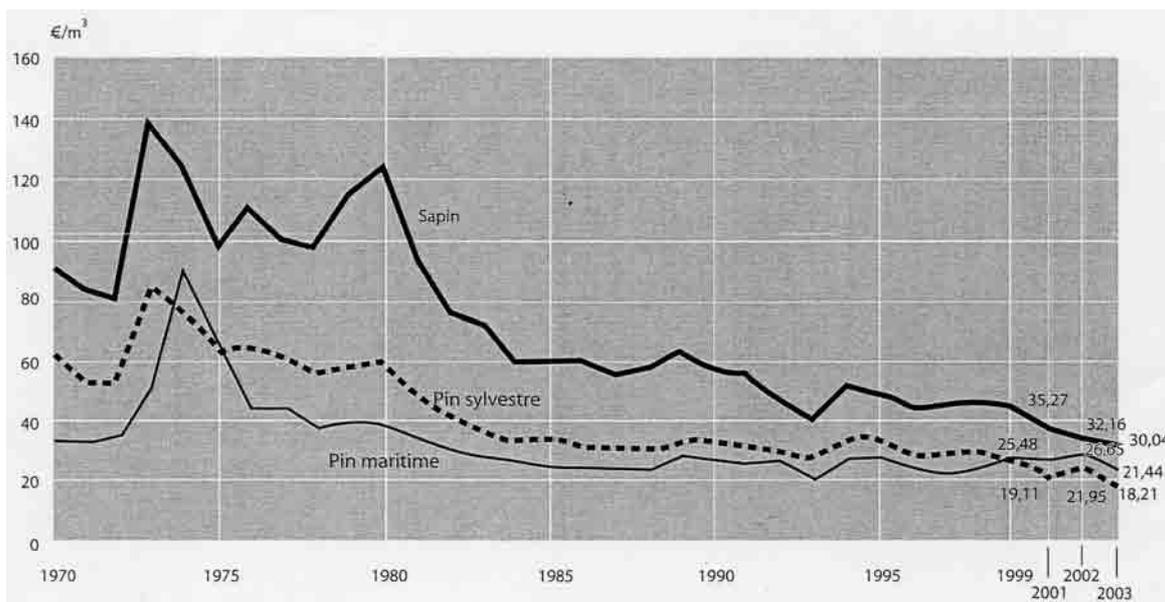
Localement, la demande en bois certifié actuellement concerne essentiellement la **trituration** (pour l'usine de fabrication de panneaux Linex et la papeterie M-Real, toutes deux situées en Haute-Normandie), mais il est probable qu'à l'image d'autres régions, la demande se développe pour d'autres produits. Il est donc plus que nécessaire que les propriétaires forestiers adhèrent massivement à la certification forestière PEFC, pour **prévenir les problèmes d'approvisionnement des transformateurs locaux** qui se tourneraient alors vers l'extérieur pour couvrir leurs besoins en bois certifié.

1.4.c – Quelques éléments d'information sur l'évolution des cours des bois

Pour mémoire, ci-dessous deux graphiques (source : Revue forestière française, 2004) donnant l'évolution des prix moyens pour quelques essences feuillues et résineuses en France. Ces chiffres sont issus de l'analyse des résultats des ventes de l'ONF (les statistiques des ventes en forêt privée étant très difficiles à établir), quels que soient la qualité, le volume unitaire des arbres, etc. Ils indiquent donc **une tendance très générale**.



Evolution du prix moyen des feuillus sur pied (en euros constants)



Evolution du prix moyen des résineux sur pied (en euros constants)

1.4.d – Conséquence sur les orientations à donner pour une gestion durable des forêts privées de Basse-Normandie

Beaucoup de raisons se portent en faveur de la production de bois d'œuvre plutôt que celle de petits bois ; fixation du carbone, paysages, source de matières premières renouvelables.

Au plan économique, la valorisation des bois d'industrie est difficile alors que les bois d'œuvre sont plus recherchés. Mais si le cours des bois reste morose, la mobilisation des bois restera très aléatoire, favorisant ainsi une capitalisation forestière excessive sur des essences dont le bois pourrait alimenter l'activité des industries de transformation. Tant sur le plan industriel que sylvicole, la recherche d'un surcroît de valeur ajoutée est indispensable pour vivifier la filière.

L'objectif du schéma régional de gestion sylvicole qui vise à **maximiser la production de bois d'œuvre de qualité par rapport au bois d'industrie**, se traduit par l'orientation des traitements sylvicoles vers la futaie. C'est le régime qui fournit la plus grande proportion de bois d'œuvre (cf. § II.3).

La réalisation de cet objectif reste malheureusement conditionnée à la possibilité de réaliser les éclaircies des peuplements dans des conditions économiquement acceptables pour les propriétaires forestiers.